

Division des élèves et des affaires financières

Affaire suivie par :
Isabelle Fulminet
& Maryline Ischard
Division des élèves et des affaires financières

Tél : 05 87 01 20 76
Mél : eleves.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 3 septembre 2026

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs des écoles publiques.

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale chargé(e)s de
circonscription.

Objet : Séjours en classes de découvertes 2026/2027

J'ai l'honneur de vous faire savoir que des associations partenaires de l'Éducation Nationale proposent l'organisation de classes de découvertes selon les modalités précisées ci-après.

1. Classes de découvertes dans le département de la CORRÈZE

→ Séjours « Astronomie, Energies renouvelables » ou Activités Pleine Nature avec Voilco Aster

Durée : 3 jours et 2 nuits (modulable) au centre d'hébergement de St PRIEST DE GIMEL

Contact : [Damien LECERF](mailto:Damien.LECERF)

Adresse : Etang de Brach – 19800 ST PRIEST DE GIMEL

Tel : 05.55.26.79.33

E.mail : voilco-aster@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.voilco-aster.fr>

→ Séjours ODCV à Bugeat - Différentes thématiques proposées: cirque, danses urbaines, biodiversité et protection de l'environnement, découverte du patrimoine artistique local, sports innovants, handisport, sport et hygiène alimentaire... Se renseigner auprès de l'ODCV.

Durée : 2 jours et 1 nuit ou 3 jours et 2 nuits à l'Espace 1000 Sources de Bugeat (19)

Adresse : 17 av Winston CHURCHILL, BP157, 19004 TULLE CEDEX

Tel : 05.55.20-67-75

E.mail : classe@odcv.com

Site internet : <https://www.odcv.com/scolaires/>

Le financement de ces séjours est à organiser par la classe ou l'école participante, en lien éventuel avec la (ou les) commune(s) concernée(s). Les candidatures sont à formuler directement auprès des associations organisatrices, avec copie aux IEN concernés.

2. Classes de découvertes hors département de la CORRÈZE

L'**O.D.C.V.** organise des séjours de 5 et 7 jours en classe de découvertes, dans ses centres :

- **Séjours neige ou montagne** aux Chalets des Aiguilles à **CHAMONIX** (Haute Savoie) – **7 j**
→ **Séjours mer** au Centre de La Martière à l'île d'**OLERON** (Charente Maritime) – **5 j**

Grâce au soutien du Conseil Départemental de la Corrèze, les séjours classes découvertes organisés par l'ODCV à Oléron et à Chamonix bénéficient d'une compensation d'environ 40%. Les tarifs indiqués tiennent compte de cette compensation.

Une aide financière complémentaire peut aussi être apportée aux familles par d'autres organismes (ANCV, Comités d'entreprises, Services sociaux, MSA, PEP19...).

Les classes de découvertes sont l'occasion d'une ouverture réelle sur la vie et font partie intégrante du projet d'école.

Dans le cadre de la **Commission d'attribution des séjours (ODCV, CD19 et DSDEN19)** compétente, les demandes seront examinées et retenues en fonction des critères établis: antériorité, fréquence des séjours, effectif des classes, ruralité, nombre de places disponibles.

Les vœux de candidature porteront exclusivement sur les périodes offertes par les différents sites. Il est **indispensable de préciser les éventuelles dates d'indisponibilité** pour éviter des amendements de calendrier postérieurs à la tenue de la Commission.

Compte tenu des modalités et des délais à respecter pour les déclarations de séjour, les fiches de candidature, devront impérativement - pour tous les types de séjour - être retournées **à l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription avant le 25 septembre 2026.**

→ **Il convient également d'adresser une copie du dossier de candidature à l'O.D.C.V.,**

VEILLER À BIEN RESPECTER CETTE DATE DE RETOUR
LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DEVANT ÉMETTRE UN AVIS
AVANT DE TRANSMETTRE LES FICHES DÛMENT SIGNÉES
À LA DIVISION DES ELEVES ET DES AFFAIRES FINANCIERES
IMPÉRATIVEMENT POUR LE 25 SEPTEMBRE 2025

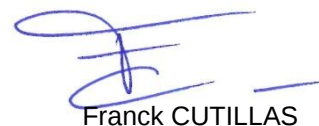
Vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires relatives aux séjours ODCV.

Séjours compensés à Chamonix et à Oléron

- Tous les séjours : mer, montagne, neige, concernent les cycles 2 et 3 et peuvent accueillir jusqu'à 4 classes selon les périodes. Au centre de La Martière, les élèves de cycle 3 pourront découvrir le milieu marin et pratiquer le char à voile, la voile **ou** le kayak de mer (*test Savoir Nager obligatoire pour la voile et le kayak, en amont du séjour*).
- Les élèves de Grande Section ne peuvent être concernés que s'ils sont déjà dans une classe en regroupement avec un CP, pour des séjours de 5 jours **uniquement à La Martière**.
- Les **accompagnateurs séjours et trajets aller-retour Corrèze/Centres sont fournis par les écoles**.
- L'O.D.C.V invitera, en temps utile, les enseignants des classes retenues à une réunion d'information afin de préparer le séjour et leur permettre d'affiner leur projet pédagogique et préparer leur séjour.

En dehors des périodes ouvertes aux "séjours compensés", l'O.D.C.V peut recevoir dans ses centres de La Martière-Oléron et Chamonix-Les Aiguilles, des classes élémentaires (et maternelles à Oléron) pour des séjours d'une durée à définir avec les enseignants concernés, en fonction de leur projet pédagogique. **Ces séjours ne bénéficient pas du soutien du Conseil Départemental.**

L'O.D.C.V. est représentée par **Mme Laëtitia MARBOT**, responsable pédagogique. Elle est chargée de l'organisation administrative et pédagogique des classes de découvertes (4 nuitées et plus), des séjours scolaires courts (de 1 à 3 nuitées) ainsi que des relations avec les enseignants et la DSDEN 19.



Franck CUTILLAS

Pièce jointe :

Fiche de vœux pour séjour ODCV 2026 / 2027

Copie transmise pour information à :

- Madame la Responsable pédagogique O.D.C.V, Laëtitia MARBOT
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la CORREZE, à l'attention de Monsieur DI RUGGIERO